

Bruxelles, le 24 octobre 2011

## Communiqué

L'Association Belge des Professionnels Musulmans déplore l'obligation faite aux étudiantes portant le voile de retirer ce dernier en vue de valider leur inscription au programme « principes et pratiques de la finance islamique » organisé par Impact-Cooremans et Al Maalya. Cette décision a pour effet immédiat d'exclure ces étudiantes de ce cursus et de renforcer la stigmatisation qu'elles rencontrent déjà au quotidien.

Cette formation ainsi que la conférence inaugurée par le discours du Vice premier-Ministre et Ministre des Finances M. Didier Reynders représentent pourtant une étape essentielle dans la réflexion sur une finance éthique aux nombreuses opportunités pour la Belgique, ses entités fédérées mais également pour les citoyens et le monde de l'entreprise. Au-delà, cette ouverture intellectuelle à de nouveaux cadres en matière économique est également perçue comme un moyen positif de contribuer au vivre ensemble.

Impact Cooremans asbl motive sa décision par le respect des principes et valeurs de l'enseignement officiel adoptés par la Ville de Bruxelles. Il est surprenant que ce principe de neutralité s'applique à des bénéficiaires d'un enseignement supérieur, surtout lorsqu'il s'agit de femmes adultes portant le voile en tant que choix de vie délibéré. Il est encore plus extraordinaire que ce principe de neutralité aboutisse à l'exclusion du savoir.

Cette position va à l'encontre des appels en faveur d'une société multiculturelle promouvant la dignité et le respect de l'identité et des individualités. Il s'agit là d'un signal négatif à l'encontre d'une communauté déjà suffisamment stigmatisée dans les secteurs de l'emploi, du logement et de l'enseignement.

Des générations se sont battues afin que le savoir devienne un moyen d'émancipation, il serait regrettable que nous assistions, au cœur de l'Europe, à une régression en la matière.

L'ABPM considère qu'il est essentiel de reconsidérer le principe de neutralité s'appliquant aux lieux publics et aux locaux d'enseignement supérieur. Si l'obligation de neutralité reste de mise, elle incombe aux lieux, qui ne doivent ni prendre position ni favoriser l'un ou l'autre courant de pensée ou religieux, et non aux personnes qui les fréquentent en tant qu'employés ou usagers.

La solution finalement adoptée sera de délocaliser les cours en un lieu jugé « neutre » afin de respecter les valeurs auxquelles la Ville de Bruxelles se déclare attachée. Bien qu'elle permette de tenir compte du souhait des étudiantes de participer à cette intéressante formation, l'ABPM reste cependant mitigée face à une telle situation qui, une nouvelle fois, stigmatise une partie des citoyens belges. Cacher sa composante musulmane du paysage socioculturel n'est pas la solution. Il est peut-être temps que la Belgique adopte une attitude positive et apaisée à l'égard de toutes ses composantes.

Par conséquent, nous en appelons les responsables de l'enseignement officiel de la Ville de Bruxelles ainsi que les responsables de cette formation au sein d'Impact Cooremans asbl à faire preuve de bons sens et de ne pas exclure à l'avenir les étudiantes, voilées ou non, en quête de savoir, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'une thématique qui suscite leur plus grand intérêt.